



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Quinzième session

Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À  
L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**ACTIVITÉS EN COURS CONCERNANT LA NOTIFICATION ET L'EXAMEN  
DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DES PARTIES  
VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION  
(APPLICATION DES DÉCISIONS 3/CP.5 ET 6/CP.5)**

**Rapport sur l'application de la décision 6/CP.5**

**Note du secrétariat**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	3
A. Mandat .....	1 - 3	3
B. Portée de la note.....	4	3
C. Action possible du SBI.....	5	3
II. EXAMEN TECHNIQUE DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE .....	6 - 69	4
A. Généralités .....	6 - 9	4
B. Vérifications initiales des inventaires annuels.....	10 - 16	5

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Synthèse et évaluation des inventaires annuels .....	17 - 31	7
D. Examen individuel des inventaires de gaz à effet de serre .....	32 - 48	11
E. Participation d'experts nationaux à toutes les activités d'examen.....	49 - 53	15
F. Ressources nécessaires .....	54 - 61	17
G. Perfectionnement de la base de données et du logiciel.....	62 - 69	19
III. TRAVAUX FUTURS .....	70 - 78	22
A. Activités au titre de l'examen .....	70 -74	22
B. Atelier .....	75	23
C. Perfectionnement des logiciels .....	76	23
D. Formation des experts.....	77	24
E. Rapport au SBI à l'issue de la période d'essai .....	78	24

## I. INTRODUCTION

### A. Mandat

1. Dans sa décision 6/CP.5, la Conférence des Parties a adopté les directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES)<sup>1</sup> des Parties visées à l'annexe I de la Convention (ci-après abrégées en «directives FCCC pour l'examen») pour une période d'essai prenant en compte les inventaires à présenter en 2000 et 2001 (voir FCCC/CP/1999/7).
2. La Conférence des Parties a prié le secrétariat:
  - a) De procéder à des vérifications initiales des inventaires de gaz à effet de serre établis par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I);
  - b) De procéder à la synthèse et à l'évaluation annuelles des inventaires de gaz à effet de serre établis par les Parties visées à l'annexe I;
  - c) De procéder à l'examen individuel des inventaires de gaz à effet de serre pour un nombre limité de Parties visées à l'annexe I en recourant à trois méthodes (examens sur dossier, examens centralisés et examens dans le pays);
  - d) D'établir un rapport sur l'examen technique évaluant, entre autres, les avantages et les inconvénients des différentes méthodes d'examen individuel, y compris les ressources humaines et financières nécessaires, pour que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) l'examine dans les meilleurs délais à l'issue de la période d'essai.
3. La Conférence des Parties a décidé d'engager l'examen individuel des inventaires pour toutes les Parties visées à l'annexe I en 2003. À cette fin, elle a prié le SBI d'évaluer, sur la base du rapport du secrétariat, les enseignements tirés de l'examen technique durant la période d'essai, en vue d'adopter des directives révisées pour l'examen technique des inventaires à l'occasion de sa huitième session.

### B. Portée de la note

4. La présente note est un rapport intérimaire qui rend compte des enseignements tirés de l'examen technique, notamment les résultats des vérifications initiales, la synthèse et l'évaluation des inventaires de GES et les examens individuels des inventaires émanant de Parties visées à l'annexe I. On y trouvera également un aperçu des activités prévues au second semestre 2001 et une brève description de l'élaboration de la base de données utilisée pour le stockage, le traitement et la présentation des données d'inventaire de GES.

### C. Action possible du SBI

5. Le SBI voudra peut-être prendre note du présent rapport intérimaire lorsqu'il envisagera de réviser les directives FCCC pour l'examen mentionnées au paragraphe 3. Il voudra peut-être

---

<sup>1</sup> Dans sa décision 3/CP.5, la Conférence des Parties a adopté les directives FCCC pour la notification des inventaires annuels en vue de l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (ci-après abrégées en «directives FCCC pour la notification»), qui portent notamment sur le cadre uniformisé de présentation des rapports et le rapport national d'inventaire. La Conférence a décidé que les Parties visées à l'annexe I devraient, à compter de l'an 2000, suivre ces directives pour établir les inventaires qu'elles doivent soumettre chaque année avant le 15 avril (voir FCCC/CP/1999/7).

renvoyer certains éléments du présent document au SBSTA pour qu'il les examine et émette un avis. Le SBI jugera peut-être utile de fournir des indications supplémentaires au secrétariat au sujet de l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I et, en particulier, en ce qui concerne ses futurs travaux.

## II. EXAMEN TECHNIQUE DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE

### A. Généralités

6. L'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I a pour but, notamment, de faire en sorte que la Conférence des Parties dispose de toutes les informations nécessaires sur les inventaires de GES et sur l'évolution des émissions de GES, et d'aider les Parties visées à l'annexe I à améliorer la qualité de leurs inventaires de GES.
7. Conformément aux directives FCCC pour l'examen, l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I comprend trois étapes complémentaires:
- a) Une vérification initiale des inventaires annuels;
  - b) Une synthèse et une évaluation des inventaires annuels;
  - c) Des examens individuels des inventaires de gaz à effet de serre.
8. Le tableau 1 récapitule le nombre d'inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I soumis au secrétariat en 2000 et en 2001 (au 31 juillet). Les trois étapes de l'examen technique sont fondées sur les communications soumises par les Parties visées à l'annexe I conformément au cadre uniformisé de présentation des rapports. Les inventaires établis d'après des directives précédentes (par exemple la décision 9/CP.2) n'ont été pris en considération à aucune étape du processus d'examen.

**Tableau 1. Inventaires de gaz à effet de serre soumis en 2000 et en 2001**

	<b>2000 (au 31 décembre)</b>	<b>2001 (au 31 juillet)</b>
<b>Nombre total d'inventaires</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
<i>Inventaires établis selon le cadre uniformisé de présentation des rapports</i>	<i>24<sup>2</sup></i>	<i>30<sup>2</sup></i>
<i>Inventaires accompagnés de rapports nationaux</i>	<i>8</i>	<i>15</i>

9. Comme suite à la demande formulée dans la décision 6/CP.5, le secrétariat a réalisé des vérifications initiales ainsi qu'une synthèse et une évaluation de tous les inventaires de GES soumis en 2000 par les Parties visées à l'annexe I selon le cadre uniformisé de présentation

---

<sup>2</sup> Une Partie visée à l'annexe I n'a fourni que les tableaux récapitulatifs 1 et 2 du cadre uniformisé pour toutes les années exigées depuis 1990. Cet inventaire n'a été examiné à aucune étape du processus.

des rapports et a coordonné les examens individuels des inventaires de GES en procédant à un examen sur dossier (trois inventaires), un examen centralisé (six inventaires) et quatre examens dans le pays. Les inventaires de GES de huit Parties (Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont fait l'objet d'examens individuels. Le secrétariat a également procédé à la vérification initiale et a commencé la synthèse et l'évaluation des inventaires de GES soumis en 2001.

## **B. Vérifications initiales des inventaires annuels**

### 1. Remarques générales

10. La première étape du processus d'examen technique consiste en la vérification initiale de l'inventaire national et, plus particulièrement, des données communiquées par des moyens électroniques et soumises à l'aide du cadre uniformisé de présentation. Les directives FCCC pour l'examen décrivent le champ des vérifications initiales. Selon ces directives, les résultats doivent être publiés sur le site Web de la FCCC en tant que rapport de situation pour chaque Partie visée à l'annexe I, essentiellement sous forme de tableaux, dans un délai de quatre semaines après la date de réception de l'inventaire par le secrétariat. La forme définitive des rapports de situation a été mise au point en mai 2000 avec l'aide d'experts inscrits au fichier d'experts de la Convention-cadre (voir le document FCCC/SBI/2000/14).

### 2. Méthode

11. Le secrétariat a achevé les vérifications initiales de 23 inventaires de GES soumis en 2000 et de 27 inventaires de GES<sup>3</sup> soumis en 2001 par des Parties visées à l'annexe I conformément au cadre uniformisé de présentation. Tous les rapports de situation ont été publiés sur le site Web de la FCCC (rapports de situation concernant les inventaires soumis en 2000: <http://www.unfccc.int/resource/ghg/statrep2000.html> et rapports de situation concernant les inventaires soumis en 2001: <http://www.unfccc.int/resource/ghg/statrep2001.html>).

12. Bien qu'il ait été prévu d'automatiser presque entièrement les vérifications initiales, au stade actuel il a été nécessaire de réaliser à la main la plupart des vérifications et des contre-vérifications pour les inventaires présentés en 2000 et en 2001. Il est toutefois possible de procéder à certaines vérifications automatiques d'inventaires soumis sous forme électronique (voir le paragraphe 63) à l'aide d'un outil logiciel qui réalise de simples contrôles de cohérence. La dernière version de cet outil logiciel n'ayant pas été testée, il est trop tôt pour apprécier les économies de temps qu'il permettrait. De l'expérience acquise au cours de la période d'essai, on peut toutefois raisonnablement supposer qu'un tel outil logiciel n'éliminera pas entièrement l'intervention humaine à ce stade du processus d'examen. En effet, les rapports de situation comprennent des informations (brève description des renseignements fournis dans le rapport national d'inventaire, indication si les Parties expliquent ou non les différences entre les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion de combustible selon qu'elles sont obtenues à l'aide de la méthode de référence ou de la méthode sectorielle) et des observations relatives à tel ou tel tableau du cadre uniformisé de présentation dont il ne peut être tenu compte qu'après avoir vérifié à la main les inventaires de GES.

---

<sup>3</sup> Au moment de la rédaction du présent rapport, la mise au point de deux autres rapports de situation, soumis dans la deuxième quinzaine du mois de juillet 2001, était sur le point d'être achevée.

### 3. Calendrier

13. Selon les directives FCCC pour l'examen, les rapports de situation devraient être publiés sur le site Web de la FCCC dans un délai de quatre semaines après la date de communication au secrétariat. En 2000, il s'est écoulé en moyenne 15 semaines environ entre la communication d'un inventaire par une Partie et la publication du rapport de situation par le secrétariat. Cet intervalle a été au maximum de 22 semaines. Les principales raisons des retards ont été les suivantes:

a) La mise au point des rapports de situation n'a été achevée qu'après l'atelier tenu en mai 2000, comme mentionné au paragraphe 10;

b) Les responsables des rapports de situation concernant les inventaires 2000 étaient mobilisés pour élaborer des documents et préparer un atelier sur des questions relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto (mars 2000) et préparer la douzième session des organes subsidiaires (31 mai-11 juin 2000).

14. Le temps de rédaction des rapports de situation a sensiblement diminué en 2001 pour atteindre 6,5 semaines en moyenne, soit 2,5 semaines de plus toutefois que le délai prévu dans les directives FCCC pour l'examen.

15. Le tableau 2 indique la durée nécessaire à la vérification initiale des inventaires 2001 de GES. Pour vérifier un inventaire de GES et établir le rapport de situation correspondant, le secrétariat a effectivement besoin en moyenne de 1 à 1,5 jour ouvrable.

**Tableau 2. Durée des activités relatives à la vérification initiale des inventaires 2001 de gaz à effet de serre**

Activité	Nombre de semaines <sup>4</sup>		
	Min.	Max.	Moyenne
Vérification initiale et élaboration du projet de rapport de situation	2	4 <sup>5</sup>	3
Réponse des Parties (11 Parties sur 27)	<1	3	2
Réponse du secrétariat aux observations des Parties	<1	1	<1

<sup>4</sup> Y compris les jours non ouvrables (samedis, dimanches, jours fériés, etc.).

<sup>5</sup> Compte non tenu de l'inventaire d'une Partie visée à l'annexe I qui a été reçu environ sept semaines avant la date prévue, mais qui a été examiné après le 15 avril 2001. En effet, de février jusqu'à la mi-avril 2001, les fonctionnaires ont travaillé à la mise au point définitive du rapport de synthèse et d'évaluation sur les inventaires de GES attendus en 2000. Cette activité avait la priorité sur les rapports de situation étant donné que le rapport de synthèse et d'évaluation devait être envoyé pour observations aux Parties visées à l'annexe I qui devaient faire l'objet d'un examen individuel durant la troisième étape, avant les dates prévues pour cet examen (voir les sections C et D de la présente note).

16. Onze Parties visées à l'annexe I ont présenté des remarques au sujet du rapport de situation les concernant. Trois d'entre elles ont soumis une version actualisée/révisée de leur communication. Le secrétariat a établi à leur intention un deuxième rapport de situation à partir de cette version révisée et l'a adressé aux Parties pour observations. De ce fait, les versions définitives de ces trois rapports de situation ont été publiées 8, 9 et 11 semaines après la date initiale de communication. On pourrait tenir compte de ces circonstances s'il est décidé de réviser les directives FCCC pour l'examen après la période d'essai.

### **C. Synthèse et évaluation des inventaires annuels**

#### **1. Remarques générales**

17. La deuxième étape du processus d'examen technique consiste en une synthèse et une évaluation des inventaires de GES soumis par les Parties visées à l'annexe I à l'aide du cadre uniformisé de présentation. Conformément aux directives FCCC pour l'examen, la synthèse et l'évaluation ont pour but de faciliter l'analyse des données d'inventaire et autres informations, pour toutes les Parties, et de recenser les questions sur lesquelles il faudrait revenir au cours de l'examen des inventaires individuels.

18. Les résultats de cette phase de l'examen technique devraient être présentés sur le site Web de la FCCC dans un rapport de synthèse et d'évaluation comprenant deux sections et un additif. La première section devrait consister en une série de tableaux de données permettant de procéder à des comparaisons des données d'inventaire entre les Parties et la seconde section devrait contenir une analyse préliminaire par pays de toutes les Parties visées à l'annexe I. L'additif devrait contenir des tableaux et des graphiques établis à partir des données d'inventaire des Parties visées à l'annexe I.

#### **2. Méthode**

19. Le secrétariat a achevé la synthèse et l'évaluation des inventaires 2000 des GES en deux étapes, avec le concours d'experts invités à participer à la seconde étape.

##### **Première étape**

20. Au cours de la première étape, qui s'est déroulée du 19 février au 3 mars 2001, le secrétariat a rassemblé les informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I à l'aide du cadre uniformisé de présentation et établi un projet de rapport de synthèse et d'évaluation comprenant les deux sections mais pas l'additif. En 2000, il a toutefois élaboré les données d'inventaire, sous forme à la fois de tableaux et de graphiques, et les a publiées dans les documents FCCC/SBI/2000/11, Corr.1 et Corr.2, et FCCC/SBI/2000/INF.13<sup>6</sup>. Ces documents contiennent des informations provenant de toutes les Parties visées à l'annexe I, tirées des derniers inventaires de GES disponibles quels que soient l'année et le mode de présentation (cadre uniformisé de présentation ou tableaux standard du GIEC pour la communication

---

<sup>6</sup> Ces documents sont établis chaque année conformément à la décision 6/CP.3 de la Conférence des Parties.

des données). Afin de ne pas publier deux fois les mêmes données, ces documents remplacent l'additif au rapport sur la synthèse et l'évaluation des inventaires de GES présentés en 2000.

21. Afin de faciliter l'analyse des données d'inventaire, le secrétariat a examiné, pour chaque Partie, les *grandes catégories de sources* du point de vue du niveau absolu de leurs émissions, en utilisant le critère de niveau 1 indiqué au chapitre 7 du *Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé ci-après le guide des bonnes pratiques du GIEC. Pour recenser les *grandes catégories de sources*, on n'a pas tenu compte du changement d'affectation des terres ni de la foresterie car il n'existe pas encore de guide des bonnes pratiques concernant ce secteur. Pour identifier les *grandes catégories de sources* dans les inventaires soumis en 2000<sup>7</sup>, on n'a retenu aucun des autres critères définis dans le guide des bonnes pratiques du GIEC, tels que l'analyse de l'évolution. Une liste des *grandes catégories de sources* dans les inventaires de GES 2000 a été publiée sur le site Web de la FCCC (voir [http://www.unfccc.int/resource/ghg/s\\_a2000.html](http://www.unfccc.int/resource/ghg/s_a2000.html)).

22. Afin de repérer d'éventuelles anomalies dans les données d'inventaire, le secrétariat leur a fait subir une analyse statistique préliminaire. Il s'est pour cela attaché à analyser les coefficients d'émission implicites des *grandes catégories de sources* pour toutes les Parties visées à l'annexe I afin de repérer des irrégularités à l'aide d'outils statistiques et en faisant un certain nombre d'hypothèses simplificatrices au sujet de la distribution de probabilité des échantillons de données considérés. L'éventuelle détection de telles irrégularités statistiques ne signifie pas que les données communiquées pour une catégorie de sources particulière sont automatiquement sujettes à caution mais simplement que les valeurs considérées se situent en dehors des limites statistiques déterminées par les valeurs soumises par l'ensemble des autres Parties et peuvent traduire des particularités nationales. En ce sens, les irrégularités sont des paramètres descriptifs que les experts peuvent utiliser pour étudier plus précisément les caractéristiques nationales des données sur les émissions et les activités.

23. Pour les *grandes catégories de sources*, le secrétariat a comparé les coefficients d'émission implicites et d'autres données méthodologiques entre les Parties et, le cas échéant, avec les coefficients d'émission par défaut recommandés par le GIEC. Pour certaines catégories de sources, les données d'activité communiquées par les Parties ont été comparées aux données connues provenant de sources internationales, telles que les statistiques de l'ONU, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

24. Lorsque cela était possible, on a évalué l'évolution des émissions et les coefficients d'émission implicites de 1990 à 1998. De plus, les données d'inventaire soumises en 2000 ont été comparées aux données des inventaires précédents. Lorsqu'on l'a pu, on s'est servi du rapport national d'inventaire, ou de tout autre texte d'accompagnement, pour évaluer la cohérence des données fournies. On a également procédé à des contrôles ponctuels de données pour vérifier leur cohérence et repérer d'éventuelles omissions ainsi que d'autres problèmes liés à l'utilisation du cadre uniformisé de présentation.

---

<sup>7</sup> Pour la synthèse et l'évaluation des inventaires 2001 de GES, les *grandes catégories de sources* ont été calculées en fonction à la fois du niveau et de l'évolution des émissions.



## Seconde étape

25. La seconde étape de la synthèse et de l'évaluation s'est déroulée du 5 au 9 mars 2001 à Bonn, avec la participation de six experts nationaux des inventaires<sup>8</sup> inscrits au registre d'experts de la Convention-cadre et d'un expert d'une organisation internationale. Les experts ont travaillé sur la base des résultats de la première phase de la synthèse-évaluation établie par le secrétariat. Ils avaient pour principale tâche:

- a) De contrôler et de vérifier le contenu du projet de première section du rapport de synthèse et d'évaluation;
- b) De contrôler et de vérifier les conclusions de l'analyse préliminaire par pays figurant dans la seconde section du rapport et, le cas échéant, de dégager d'autres conclusions au sujet des questions devant faire l'objet d'un examen supplémentaire au cours de la troisième étape de l'examen technique (examens individuels).

26. Comme il s'agissait du premier rapport de synthèse et d'évaluation, il a également été demandé aux experts de donner leur avis sur la structure des tableaux à inclure et sur les grandes lignes du rapport. Ils ont fait d'utiles suggestions dont il a été tenu compte dans la version définitive du rapport. De plus, ils ont indiqué dans quelle mesure les travaux techniques effectués par le secrétariat durant la première phase pourraient contribuer à faciliter davantage leurs propres travaux.

## Établissement du rapport définitif

27. La première section du projet de rapport de synthèse et d'évaluation ainsi que les conclusions préliminaires concernant leur propre inventaire des GES (seconde section) ont été adressées pour observations aux Parties visées à l'annexe I. Les observations que ces conclusions appelaient de la part des Parties figurent dans la version définitive du rapport (FCCC/WEB/SAI/2000) qui a été publiée sur le site Web de la FCCC (<http://www.unfccc.int/resource/ghg/sai2000.pdf>). Le rapport compte 200 pages en tout, dont 50 pages de tableaux et 130 pages d'observations concernant les différents inventaires.

### 3. Calendrier

28. L'élaboration du rapport sur la synthèse et l'évaluation des données communiquées en 2000 a débuté en février 2001 et le rapport définitif a été publié sur le site Web de la FCCC presque cinq mois (21 semaines) plus tard, au milieu du mois de juillet 2001. Le tableau 3 indique le temps et les ressources en administrateurs nécessaires pour mener à bien les activités au titre de la première et de la deuxième phases de la synthèse-évaluation des inventaires de GES pour l'année 2000.

29. Comme le montre le tableau 3, les ressources en personnel nécessaires varient selon le volume de l'activité à entreprendre. Pour la synthèse et l'évaluation des inventaires de GES soumis en 2000, l'activité la plus laborieuse a été la révision du rapport établi sur la base des

---

<sup>8</sup> Les critères utilisés pour choisir les experts qui ont participé aux différentes activités d'examen sont exposés au paragraphe 50.

observations des experts qui avaient participé à la seconde phase. Il a en effet fallu restructurer un certain nombre de tableaux de la première section pour y inclure des renseignements supplémentaires sur chaque catégorie de sources et réaliser par ailleurs un contrôle de cohérence de la seconde section pour s'assurer que tous les secteurs étaient, dans la mesure du possible, entièrement pris en considération et traités de manière cohérente par toutes les Parties visées à l'annexe I. De plus, en raison d'imperfections du logiciel au cours de l'élaboration de la base de données des GES, il a également fallu vérifier à la main les données des tableaux de la première section pour s'assurer qu'elles correspondaient fidèlement aux données communiquées par les Parties visées à l'annexe I.

30. Le secrétariat a adressé pour observations la première section et la partie pertinente de la seconde section du rapport de synthèse et d'évaluation aux 23 Parties visées à l'annexe I. Trois Parties ont fait des remarques au sujet de la première section dans un délai de quatre à sept semaines et 13 Parties au sujet de la seconde section dans un délai de une à cinq semaines.

**Tableau 3. Durée des activités et ressources en personnel nécessaires pour réaliser la synthèse et l'évaluation des inventaires de gaz à effet de serre communiqués en 2000**

Phases – Activités	Nombre de semaines <sup>9</sup>	Ressources en personnel <sup>10</sup> (semaines-personnes)
<i>Première phase</i>	<i>2</i>	<i>12</i>
Élaboration des projets de première et seconde sections du rapport	2	
<i>Deuxième phase</i>	<i>19</i>	<i>40</i>
Réunion des experts	1	
Révision de la première et de la seconde section du rapport (y compris édition préliminaire)	5-11	33 <sup>11</sup>
Observations des Parties au sujet des première et seconde sections (13 Parties)	1-7	
Prise en compte des observations de chaque Partie dans la version définitive du rapport	< 1	3
Mise au point définitive du rapport (y compris édition finale et correction d'épreuve)	2	4 <sup>11</sup>
<i>Total</i>	<i>21</i>	<i>52</i>

<sup>9</sup> Y compris les jours non ouvrables (samedis, dimanches, jours fériés, etc.)

<sup>10</sup> Administrateurs uniquement.

<sup>11</sup> Non compris les ressources en personnel d'édition.

31. Comme indiqué au paragraphe 23, les données d'activité communiquées par les Parties visées à l'annexe I à l'aide du cadre uniformisé de présentation ont été comparées aux statistiques publiées par les organisations internationales. Pour les inventaires des GES 2000, on a utilisé à cette fin les données sur les activités communiquées au moyen du cadre uniformisé de présentation pour l'année 1998 et les statistiques publiées par les organisations internationales portant sur la même année. En ce qui concerne toutefois les inventaires des GES 2001 (juin-juillet 2001), il n'a pas été possible d'effectuer de comparaisons analogues pour 1999 dans certains secteurs économiques (en particulier la production industrielle), faute de données correspondantes des organisations internationales<sup>12</sup>. Habituellement, celles-ci publient leurs statistiques à la fin de l'automne avec un délai de deux ans. Pareils délais limitent les comparaisons qui peuvent être effectuées.

#### **D. Examen individuel des inventaires de gaz à effet de serre**

##### **1. Remarques générales**

32. La troisième étape du processus d'examen technique consiste en l'examen des différents inventaires de GES communiqué par les Parties visées à l'annexe I. Selon les directives FCCC pour l'examen, cette étape a pour but de fournir un état périodique des estimations figurant dans l'inventaire ainsi que des procédures et méthodes utilisées pour les établir. Les résultats de cet examen doivent être communiqués aux Parties. Cette étape devrait être réalisée par des équipes d'experts inscrits au registre de la Convention-cadre, la coordination étant assurée par le secrétariat. Les directives FCCC pour l'examen indiquent les domaines sur lesquels doivent porter les examens individuels (inventaire national, documentation supplémentaire fournie par les Parties et, le cas échéant, inventaires antérieurs) et précisent que l'équipe d'experts doit établir un rapport d'inventaire individuel.

33. Conformément au mandat défini par la Conférence des Parties, au cours de la période d'essai trois méthodes d'examen individuel devraient être mises à l'épreuve: envoi des informations relatives aux inventaires à des experts (examen sur dossier), réunions d'experts en un lieu unique (examen centralisé) et visites d'experts dans les pays. Sur la base des inventaires de GES pour 2000, le tableau 4 donne un aperçu des activités entreprises au premier semestre 2001 au titre des examens individuels. Faute de temps, un seul examen sur dossier et un seul examen centralisé ont été réalisés durant cette période. D'autres activités de ce type sont prévues avant la fin de la présente année civile (voir le par. 70 b).

---

<sup>12</sup> Pour la synthèse et l'évaluation des inventaires de GES 2001, on a comparé les données de 1998 sur les activités fournies selon le cadre uniformisé et les statistiques publiées pour 1998 lorsque les données correspondantes pour 1999 n'étaient pas disponibles.

**Tableau 4. Examen individuel de certains inventaires de gaz à effet de serre soumis en 2000 par des Parties visées à l'annexe I**

Partie	Informations communiquées		Activité au titre de l'examen individuel		
	Cadre uniformisé de présentation	Rapport national d'inventaire	Examen sur dossier	Examen centralisé	Examen dans le pays
Australie	1990-1998	✓		✓	✓
Canada	1990 et 1998	✓		✓	
Hongrie	1998			✓	
Japon	1990-1998			✓	
Pays-Bas	1990-1998		✓	✓	
Nouvelle-Zélande	1990-1998	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1990-1998	✓			✓
États-Unis d'Amérique	1990-1998	✓	✓		✓

34. Des examens sur place n'ont été menés que dans les Parties visées à l'annexe I qui s'étaient portées volontaires pour un tel examen individuel. Pour les examens sur dossier et centralisés, on a choisi des inventaires plus ou moins complets (par exemple, avec ou sans rapport national d'inventaire, avec des séries chronologiques complètes selon le cadre uniformisé de présentation ou seulement pour une ou plusieurs années).

35. L'inventaire de la Nouvelle-Zélande a été examiné en utilisant les trois méthodes, tandis que les inventaires de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et des Pays-Bas l'ont été en ne faisant appel qu'à deux d'entre elles. On a ainsi voulu faciliter la détermination des avantages et des inconvénients respectifs des différentes méthodes d'examen ainsi que leur évaluation comme la Conférence des Parties l'avait demandé (voir le paragraphe 2 d).

## 2. Experts nationaux et auteurs principaux

36. Pour toutes les méthodes d'examen individuel, le secrétariat a choisi dans le registre de la Convention-cadre des experts nationaux pour chaque secteur d'inventaire (*Énergie, Procédés industriels, Agriculture, Changement d'affectation des terres et Foresterie et Déchets*) en s'appuyant sur les critères indiqués au paragraphe 50, et il les a invités à participer à l'examen avec leurs interlocuteurs nationaux. Pour les examens sur dossier et centralisés, le secrétariat a invité deux experts par secteur et pour les examens dans le pays, généralement, un expert par secteur.

37. Pour faciliter les travaux des équipes d'experts, on a introduit pour la première fois l'idée d'«auteurs principaux» dans toutes les activités liées aux examens individuels. À cette fin, deux membres de chaque équipe (l'un appartenant à une Partie non visée à l'annexe I et l'autre

à une Partie visée à l'annexe I), désignés «auteurs principaux», ont coordonné les travaux de l'équipe, avec l'aide du secrétariat, et la rédaction du rapport d'examen en faisant la synthèse des contributions des autres membres de l'équipe. C'est l'ensemble de l'équipe chargée de l'examen qui était toutefois responsable en dernier ressort du contenu du rapport final.

38. Les «auteurs principaux» étaient notamment chargés des tâches supplémentaires ci-après:
- a) Coordonner toutes les questions supplémentaires adressées à la Partie par l'intermédiaire du secrétariat;
  - b) Aider les experts et/ou la Partie en cas de problème;
  - c) Examiner l'ensemble de l'inventaire, en particulier le rapport national d'inventaire, pour évaluer d'une manière générale sa conformité avec les directives FCCC pour la notification;
  - d) Rédiger une section récapitulative de deux à trois pages;
  - e) Rester constamment en relation avec les autres membres de l'équipe pour suivre les progrès de l'examen.

### 3. Méthode

#### Encadrement des experts

39. Les experts ayant participé à l'atelier tenu en mai 2000 (voir le document FCCC/SBI/2000/14) avaient notamment recommandé au secrétariat d'élaborer des directives générales concernant les procédures à suivre par les équipes d'experts afin d'harmoniser les examens des inventaires des différentes Parties.

40. Trois experts (l'un d'une Partie non visée à l'annexe I, et deux de Parties visées à l'annexe I) ont aidé le secrétariat à élaborer des directives provisoires pour les examens individuels. Il s'agit d'une série d'instructions que les experts sont encouragés à suivre lorsqu'ils examinent les informations concernant les GES d'une Partie donnée, et qui comprennent notamment les éléments suivants:

- a) Indications générales: données générales et explications détaillées concernant toutes les informations et tous les documents figurant dans le dossier que le secrétariat devrait constituer et adresser aux experts avant l'examen;
- b) Description du rapport d'examen: grandes lignes du document écrit final que l'équipe doit mettre au point sous la coordination des auteurs principaux;
- c) Liste des points à examiner: «outil» articulé sur les secteurs, destiné à aider les membres de l'équipe à déterminer des domaines d'évaluation spécifiques;
- d) Instructions supplémentaires destinées aux auteurs principaux: recensement des tâches qui ne relèvent de l'examen d'aucun secteur ou d'aucune catégorie de source particuliers (par exemple, évaluation globale du rapport national d'inventaire et coordination des questions adressées à la Partie).

41. Certains éléments du guide des bonnes pratiques du GIEC ont été pris en considération pour élaborer ce projet d'instructions, car on a estimé être fondé à s'inspirer de ce document pour préparer l'examen individuel de chaque secteur du GIEC ainsi que les autres étapes de l'examen. Pour l'examen des inventaires de GES attendus en 2000, on n'a pas déterminé si les Parties visées à l'annexe I avaient utilisé le guide puisque, conformément aux conclusions du SBSTA à sa douzième session (FCCC/SBSTA/2000/5, par. 40 c), les Parties visées à l'annexe I devraient autant que possible l'appliquer pour établir les inventaires attendus en 2001 et 2002 et elles devraient s'y conformer pour les inventaires à soumettre à partir de 2003. Les Parties visées à l'annexe I qui sont en transition sur le plan économique pourront commencer à appliquer ce guide deux ans après les autres Parties visées à l'annexe I.

42. Les instructions provisoires ont été distribuées à tous les experts participant à l'examen sur dossier, à l'examen centralisé et aux examens dans le pays, et le secrétariat a recueilli des réactions favorables quant à leur utilité. Elles seront affinées en tenant compte des observations et des propositions des experts.

#### Appui du secrétariat

43. Le secrétariat a élaboré et adressé sous forme électronique (CD-ROM) à tous les membres des équipes chargées de l'examen des informations intéressant chaque activité. Pour chaque inventaire de GES à examiner, le CD-ROM contenait les informations ci-après:

a) La communication de la Partie avec le cadre uniformisé de présentation pour toutes les années signalées, le rapport national d'inventaire, s'il était fourni, et tous autres éléments d'appréciation communiqués par la Partie au secrétariat;

b) La première section et la partie pertinente de la seconde section du rapport de synthèse et d'évaluation, les observations de la Partie au sujet des conclusions figurant dans le rapport de synthèse et d'évaluation, et les documents FCCC/SBI/2000/11 et FCCC/SBI/2000/INF.13 qui comparent les données d'émission pour toutes les Parties visées à l'annexe I sous forme de tableaux et de graphiques;

c) Les directives provisoires décrites au paragraphe 40;

d) Le rapport de situation concernant l'inventaire de GES;

e) L'analyse des *grandes catégories de sources* réalisée par le secrétariat, comme indiqué au paragraphe 21;

f) Le rapport sur l'étude approfondie de la dernière communication nationale de la Partie;

g) Le document FCCC/CP/1999/7 contenant les directives FCCC pour l'établissement de rapports et les procédures d'examen.

44. Un plan général des rapports d'inventaire a été mis au point durant le premier examen centralisé, puis affiné durant les examens réalisés aux États-Unis d'Amérique et

en Nouvelle-Zélande. Le secrétariat l'a distribué aux membres de l'équipe chargée de l'examen sur dossier et de l'équipe chargée de l'examen en Australie<sup>13</sup>.

45. Le secrétariat a fourni aux experts des conseils techniques, lorsque cela était nécessaire, et des avis sur les éléments figurant dans les directives FCCC pour l'établissement de rapports et les procédures d'examen, dans les rapports établis au cours des étapes précédentes du processus d'examen (rapports de situation et rapport de synthèse et d'évaluation) et dans d'autres documents officiels de la Convention-cadre. Il a également contribué aux travaux des équipes en créant un «plan de travail» succinct pour l'examen, y compris un calendrier pour l'examen et la mise au point définitive du rapport. Mettant à profit les enseignements qu'il avait retirés de l'examen approfondi des communications nationales, le secrétariat a contribué à la cohérence des rapports d'inventaire, a fait des suggestions concernant la rédaction et a fourni un soutien éditorial.

#### 4. Calendrier

46. Au cours du premier semestre de la présente année civile, les équipes d'experts ont consacré le temps suivant à l'examen des données concernant les GES: quatre semaines pour l'examen sur dossier (trois inventaires de GES), une semaine pour l'examen centralisé (six inventaires de GES) et une semaine pour chaque examen dans le pays. Dans le rapport qu'il soumettra à l'issue de la période d'essai, le secrétariat formulera des suggestions concernant la durée de ces activités ainsi que le nombre d'inventaires de GES examinés.

47. À la date de publication de la présente note, les rapports d'inventaire de la Nouvelle-Zélande (examen sur dossier et examen dans le pays) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (dans le pays) ont été achevés et publiés sur le site Web de la FCCC (<http://www.unfccc.int/resource/ghg/indrev2000.html>). Les autres rapports d'inventaire devraient être publiés en septembre 2001.

48. Vu le peu d'expérience dans le domaine de la mise au point définitive et de la publication des rapports d'inventaire individuel, les considérations de délais ne sont pas abordées dans la présente note. Le rapport que le secrétariat soumettra après la période d'essai contiendra davantage de renseignements sur cette question. Les auteurs principaux ont toutefois pu constater jusqu'à présent que les tâches supplémentaires qu'ils avaient entreprises (voir le paragraphe 38) avaient sensiblement accru leur charge de travail et retardé l'achèvement des rapports. Pour améliorer la qualité des activités entraînées par l'examen et réduire la charge de travail des auteurs principaux, le secrétariat invitera un ou deux autres experts à participer à chacune de ces futures activités (voir le paragraphe 71).

#### **E. Participation d'experts nationaux à toutes les activités d'examen**

49. L'achèvement de la synthèse-évaluation et des examens individuels (sur dossier, centralisés, dans le pays) n'aurait pas été possible sans le dévouement et l'ardeur au travail

---

<sup>13</sup> Le rapport de l'examen réalisé au Royaume-Uni suit un plan légèrement différent des autres rapports car il a été achevé après l'élaboration du plan général.

des experts nationaux et le concours apporté par toutes les Parties à l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I.

50. Les experts nationaux (inscrits au registre d'experts de la Convention-cadre par les Parties à la Convention) ont été choisis pour les diverses activités en fonction des critères ci-après:

- a) L'expérience et les compétences techniques, notamment:
  - i) Une expérience dans l'établissement d'inventaires nationaux de GES;
  - ii) Des compétences techniques dans les secteurs de l'inventaire de GES qui figurent dans la *Version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (Énergie, Procédés industriels<sup>14</sup>, Agriculture, Changement d'affectation des terres et Foresterie et Déchets)*;
  - iii) Une participation à l'élaboration du *Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* du GIEC;
  - iv) Une collaboration à l'examen approfondi des communications nationales;
- b) Une large représentation géographique.

51. Quarante-sept experts nationaux ont participé à l'ensemble des activités relatives aux inventaires de GES à présenter en 2000. Le tableau 5 indique la répartition de ces experts par activité et par Partie (Parties visées à l'annexe II, Parties visées à l'annexe I en transition vers l'économie de marché, Parties non visées à l'annexe I et experts d'organisations internationales).

**Tableau 5. Répartition des experts nationaux ayant participé à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre soumis en 2000**

Activité	Parties visées à l'annexe II	Pays en transition	Parties non visées à l'annexe I	Organisations internationales
Synthèse et évaluation	3	1	2	1 (AIE)
Examen sur dossier	4	2	4	-
Examen centralisé	4	1	4	-
Examen dans le pays	10	3	8	-
<b>Nombre total d'experts</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>1</b>

52. Outre les experts nationaux susmentionnés, trois autres experts (un provenant d'une Partie non visée à l'annexe I, et deux de Parties visées à l'annexe I) ont aidé le secrétariat à élaborer des directives provisoires à l'intention des experts participant aux examens individuels des

<sup>14</sup> Les experts chargés du secteur «Procédés industriels» ont également été chargés du secteur «Utilisation de solvants ou d'autres produits» qui, d'une manière générale, ne constitue pas une source majeure d'émission de GES.



inventaires, comme indiqué au paragraphe 40, ce qui a porté à 50 le nombre total d'experts qui sont intervenus au premier semestre de 2001.

53. Le peu de familiarité de certains experts nationaux (en particulier d'experts de Parties non visées à l'annexe I mais également d'experts de certaines Parties visées à l'annexe I) avec les directives FCCC pour la notification (cadre uniformisé de présentation des rapports et rapport national d'inventaire) a constitué l'une des principales difficultés au cours de cette première partie de la période d'essai. D'après l'expérience acquise jusqu'à présent, il est manifestement nécessaire de former les experts avant qu'ils ne participent aux activités d'examen. Cette nécessité sera encore plus nette à l'avenir puisque la Conférence des Parties a décidé qu'à partir de 2003 tous les inventaires de GES présentés par les Parties visées à l'annexe I seraient examinés chaque année à partir de 2003. Pour appliquer cette décision, plus d'une centaine d'experts nationaux pourraient être appelés chaque année à contribuer aux activités au titre de l'examen.

## **F. Ressources nécessaires**

### **1. Participation des experts nationaux**

54. En accord avec sa pratique actuelle, le secrétariat a pris à sa charge l'indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage de 19 experts nationaux<sup>15</sup> provenant de Parties non visées à l'annexe I et de pays en transition. Tous les autres experts nationaux ont été pris en charge par leur gouvernement ou leur organisation. Le montant total fourni par le secrétariat pour les activités ci-dessus s'est élevé à 60 000 dollars des États-Unis environ. L'examen sur dossier n'a pas donné lieu à des frais de voyage ni à des indemnités de subsistance puisque les experts nationaux ont travaillé dans leur propre pays.

55. Du point de vue des ressources, un autre élément, non analysé dans la présente note, est le temps (soit personnel, soit durant les heures normales de travail) que les experts ont consacré aux activités liées à l'examen, soit dans leur propre pays soit dans un autre. La charge financière découlant de leur participation est supportée par les experts ou leurs employeurs et non pas par le secrétariat et il est difficile d'évaluer ce paramètre en raison des différences dans les échelles de rémunération des experts des différents pays et de la diversité de leur expérience. Les experts doivent passer beaucoup de temps pour:

- a) Se préparer avant l'examen (dans leur pays);
- b) Examiner les données d'inventaire de GES (dans leur pays ou dans un autre pays);
- c) Mettre définitivement au point le(s) rapport(s) (dans leur pays).

56. De plus, on a fait observer au secrétariat qu'afin de rester en contact avec les autres membres de l'équipe, certains experts jugeaient parfois préférable de communiquer par

---

<sup>15</sup> Ces experts ont participé à la synthèse-évaluation (Bonn, Allemagne), à l'examen centralisé (Bonn, Allemagne) et aux quatre examens dans les pays (Australie, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

téléphone plutôt que par courrier électronique ou télécopie. Là encore, le secrétariat n'est pas en mesure d'évaluer les éventuelles incidences financières de cette pratique.

57. Avant l'achèvement de la période d'essai, il est impossible d'estimer les incidences des différentes méthodes d'examen sur les ressources nécessaires ni le temps consacré aux travaux préparatoires et à la mise au point définitive des rapports (seuls trois rapports ont été achevés). Le rapport que le secrétariat présentera à l'issue de la période d'essai contiendra davantage de renseignements sur cette question.

## 2. Appui du secrétariat

58. Pour contribuer à l'application des décisions 6/CP.5 et 3/CP.5 et apporter l'appui nécessaire aux Parties et aux experts nationaux, le secrétariat a constitué une équipe de travail sur les inventaires de GES composée de fonctionnaires appartenant à la catégorie des administrateurs ou à la catégorie des services généraux, du programme de la mise en œuvre et du programme de la science et de la technologie. Cette équipe est chargée:

- a) D'effectuer les vérifications initiales et d'élaborer les rapports de situation pour tous les inventaires conformes au cadre uniformisé de présentation;
- b) De réaliser la première phase de la synthèse et de l'évaluation des inventaires de GES et d'élaborer le rapport de synthèse et d'évaluation;
- c) De coordonner les travaux des experts nationaux qui participent à la synthèse et à l'évaluation, aux examens sur dossier, aux examens centralisés et aux examens dans les pays;
- d) D'élaborer la structure d'une nouvelle base de données de GES, d'y intégrer les données soumises par les Parties visées à l'annexe I conformément au cadre uniformisé de présentation et de perfectionner les outils logiciels pour rechercher et traiter ces données (voir la section G ci-dessous);
- e) D'apporter une assistance technique, en cas de besoin, aux équipes d'experts et de les aider à appliquer les directives FCCC et les autres documents officiels;
- f) De fournir des services généraux d'appui notamment en organisant toutes les activités liées aux examens, en envoyant des informations aux experts et en uniformisant la présentation des rapports.

59. Dix-huit fonctionnaires du secrétariat ont participé à des degrés divers (à plein temps et à temps partiel) aux travaux. Comme indiqué au tableau 6, 10 d'entre eux appartiennent à la catégorie des administrateurs, y compris les responsables des deux programmes qui ont travaillé ensemble pour coordonner l'équipe, et huit à celle des services généraux, notamment des spécialistes de bases de données.

**Tableau 6. Ressources en personnel au premier semestre 2001**

<b>Catégorie</b>	<b>Personnel à plein temps</b>	<b>Personnel à temps partiel</b>	<b>Ressources totales en personnel</b>
Administrateurs	5	5	6,5
Services généraux	5	3	6
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>12,5</b>

60. Étant donné que les membres de l'équipe sont occupés à d'autres tâches et exercent d'autres responsabilités au sein du secrétariat et que leur contribution est donc à temps partiel ou ponctuelle selon la charge de travail aux différentes étapes du processus d'examen, les ressources en personnel effectives au premier semestre de l'année 2001 ont été de 12,5, dont 6,5 dans la catégorie des administrateurs (cinq à plein temps et cinq à temps partiel) et 6 dans la catégorie des services généraux (cinq à plein temps et trois à temps partiel). Il n'a été possible d'assurer ce niveau de ressources que parce que les travaux sur d'autres questions méthodologiques sont restés en souffrance au cours de cette période et parce que ceux relatifs à l'examen des communications nationales émanant des Parties visées à l'annexe I étaient ralentis dans l'attente des troisièmes communications nationales.

61. En outre, le secrétariat a mis les ressources suivantes à la disposition du processus d'examen technique: appui à l'édition de documents (environ 24 jours-personnes, édition préliminaire et finale, y compris correction d'épreuve), appui administratif, appui informatique, moyens de télécopie et prise en charge des frais d'affranchissement et d'emballage des documents envoyés aux experts nationaux. Les incidences financières de la mise à disposition de toutes ces ressources ne sont pas évaluées dans la présente note<sup>16</sup>.

### **G. Perfectionnement de la base de données et du logiciel**

62. Comme indiqué au paragraphe 58 d, l'équipe de travail du secrétariat sur les inventaires de GES a notamment pour tâche d'élaborer et de rendre opérationnelle une nouvelle base de données sur les GES et de perfectionner des outils logiciels pour rechercher les données dans la base aux fins du processus d'examen. Le traitement de l'information était jusqu'à présent centré sur l'élaboration, l'importation, la validation et le contrôle de cohérence, la recherche et le traitement des données. Les travaux prévus à l'avenir sur la base de données et les outils logiciels élaborés par le secrétariat sont décrits au paragraphe 76.

#### **1. Préparation de l'importation**

63. La préparation de l'importation comprend trois tâches:

a) Enregistrement: recueil des documents et des remarques des pays en entrée, vérification d'exhaustivité et accusé de réception des inventaires;

<sup>16</sup> Voir à ce sujet le budget de programme du secrétariat pour la période 2002-2003 (FCCC/SBI/2001/4 et Add.1).

b) Établissement d'une fiche de contrôle préalable: cette fiche est produite automatiquement avant d'importer les données dans la base de données; elle décrit succinctement l'inventaire, contient des renseignements détaillés sur les tableaux du cadre uniformisé de présentation y compris le nombre de valeurs numériques et non numériques, les tableaux en sus ou manquants, des informations concernant les formules incorporées et les observations;

c) Élaboration du cadre uniformisé de présentation en vue de l'importation des données: vérification des renseignements administratifs, séparation des tableaux standards du cadre uniformisé pour l'importation automatique des tableaux non standards à importer à l'aide de méthodes perfectionnées et identification des configurations de données essentielles.

## 2. Importation de données dans la base des données

64. Les données sont importées dans la base de données à l'aide d'un outil logiciel d'interface doté des capacités suivantes:

a) Importation standard: importation automatique de tableaux standards/non modifiés du cadre uniforme de présentation, téléchargement par bloc des données de l'application Excel du cadre uniformisé, détection des catégories nationales, sélection des cellules à importer, attribution de paramètres aux valeurs, détection des observations, cellules ombrées, cellules surlignées, unités spéciales, descriptions, etc. et fonctions de manipulation interactive de la grille d'entrée;

b) Importation de données révisées: importation automatique des tableaux révisés (tableau 8 a du cadre uniformisé de présentation), détermination de l'année ou des années des nouveaux calculs, sélection de toutes les cellules et fonctions de manipulation interactive de la grille d'entrée;

c) Logiciel de création de modèle et contrôle standard des définitions: création de modèles d'importation pour les tableaux modifiés du cadre uniformisé et ajustement aux modèles d'importation standard: mise en page de la zone d'importation, sélection des cellules à importer, sélection des paramètres des cellules (catégorie, gaz, unité, mesure, paramètre, etc.), sélection des relations intercellules (description - unité - valeur), sélection des ombrages, entêtes, catégories nationales;

d) Importation rapide: importation automatique d'ensembles de tableaux du cadre uniformisé, téléchargement automatique de fichiers et sélection de toutes les cellules.

65. L'outil logiciel d'interface permet également de stocker les renseignements administratifs à l'aide d'un fichier d'archives qui fournit l'état actuel de la procédure d'importation et de déterminer qui a importé ou modifié quoi et quand, etc. Certaines statistiques essentielles de la base de données des GES sont indiquées dans le tableau 7.

**Tableau 7. Statistiques de la base de données sur les gaz à effet de serre**

	<b>Inventaires 2000</b>	<b>Inventaires 2001</b>	<b>Total cumulé</b>
Nombre de Parties qui ont présenté des inventaires selon le cadre uniformisé	24	30	
Nombre d'années d'inventaire soumises selon le cadre uniformisé	84	157	
Nombre total de valeurs <sup>17</sup>	~300 000	~553 000	~853 000
Nombre moyen de valeurs par année d'inventaire par Partie <sup>18</sup>	~3 570	~3 760	~3 690
Exhaustivité moyenne des inventaires (en pourcentage)	42 %	43 %	42,7 %
Taille de la base de données	65 MB	85 MB	150 MB
Nombre total potentiel de valeurs si toutes les Parties soumettent leur inventaire pour toutes les années avec 100 % d'exhaustivité (volume de la base de données)	~4 500 000 <sup>19</sup> (600 MB)	~5 200 000 <sup>20</sup> (720 MB)	(1 320 MB)

66. Le volume potentiel de la base de données, indiqué au tableau 7, ne constitue qu'un chiffre indicatif sur la base des normes requises pour l'établissement des rapports (cadre uniformisé de présentation pour toutes les années jusqu'à l'avant-dernière année précédant l'année de soumission). Si les directives FCCC pour la notification étaient révisées à l'avenir, le volume des renseignements communiqués pourrait aussi bien diminuer, du fait d'une réduction des chevauchements, qu'augmenter, si l'on demandait les renseignements supplémentaires qu'appelle l'application du guide des bonnes pratiques du GIEC.

### 3. Validation de l'importation et contrôles de cohérence

67. L'importation est validée et la cohérence est contrôlée par les moyens suivants: vérification des données redondantes/faisant double emploi, comparaison des données de l'inventaire actuel à celles de l'inventaire ou des inventaires précédents, vérification de la cohérence des totaux partiels de tous les tableaux du cadre uniformisé, vérification des relations internes et des formules incorporées dans tous les tableaux du cadre uniformisé et sélection des coefficients

<sup>17</sup> Le terme «valeur» désigne les données numériques et les mentions (SO, NE, NÉANT, IA, O, C).

<sup>18</sup> Estimé en divisant le nombre total de valeurs par le nombre d'années pour lesquelles un inventaire a été présenté au moyen du cadre uniformisé.

<sup>19</sup> 39 Parties x 9 années x 12 800 valeurs.

<sup>20</sup> 40 Parties x 10 années x 13 000 valeurs.

d'émission implicites. Si la comptabilisation des données ne correspond pas aux totaux nationaux, on évalue alors de manière plus approfondie les valeurs clefs sectorielles. Un outil logiciel pour calculer les *grandes catégories de sources* (voir le paragraphe 21) a été mis au point et utilisé pour valider les données importées. Des états sont établis sur les catégories de sources et de puits par inventaire/pays, les unités, les mesures et paramètres ainsi que sur les remarques dont les Parties accompagnent les tableaux du cadre uniformisé.

#### 4. Recherche et traitement des données

68. On a mis au point un outil logiciel (provisoirement désigné «localisateur de données») pour rechercher, manipuler et analyser les données tirées de la base de données du cadre uniformisé de présentation. Le programme, encore en phase d'élaboration, possède une interface facile à utiliser qui permet de visualiser les données sous forme de tableaux avec groupage et triage à l'exécution. Il est doté d'une fonction presse-papier standard «Copier» qui permet d'insérer l'information extraite dans n'importe quel texte ou tableur. La version actuelle comprend les trois éléments ci-après:

a) Recherche des données: c'est l'élément principal du logiciel qui permet à l'utilisateur de construire visuellement des interrogations en combinant n'importe quels paramètres de recherche: catégories, mesures (émissions, données sur les activités, coefficients d'émission implicites, etc.), gaz, unités, Parties, années d'inventaire et de présentation, tableaux du cadre uniformisé ou autres options de recherche;

b) Renseignements sur l'inventaire: renseignements généraux sur les inventaires des Parties (année de l'inventaire, tableaux et nombre de valeurs fournies);

c) Tableaux sur l'évolution: production de tableaux sous une certaine forme (Parties en lignes et années d'inventaire en colonnes) avec une série donnée de paramètres. Les tableaux permettent à l'utilisateur de visualiser les séries chronologiques des émissions et les données sur les activités et de comparer les coefficients d'émission implicites entre les Parties.

69. Cet outil logiciel a été beaucoup utilisé au cours de la première et de la seconde phases de la synthèse et de l'évaluation des inventaires de GES pour extraire les coefficients d'émission implicites, les données sur les activités et celles sur les émissions qui figurent dans la première section du rapport. Il a également servi à comparer divers paramètres entre les Parties et à faciliter la détermination des irrégularités statistiques dans les données communiquées (voir le paragraphe 22).

### III. FUTURS TRAVAUX

#### A. Activités au titre de l'examen

70. Au second semestre de cette année, le secrétariat devrait achever les activités ci-après:

a) Deuxième phase de la synthèse-évaluation des inventaires de GES à soumettre en 2001, avec l'aide d'experts inscrits au registre d'experts de la Convention-cadre;

b) Examens individuels des inventaires de GES à soumettre en 2001, à l'exclusion des Parties examinées au premier semestre, au moyen de trois examens sur dossier

(six inventaires de GES chacun), d'un examen centralisé (six inventaires) et de quatre examens dans le pays (l'Autriche, la Finlande, la France et la Suède se sont portées volontaires pour cet examen).

71. Le nombre total d'experts nationaux qui participeront aux activités ci-dessus est compris entre 65 et 70, dont un ou deux experts ayant une connaissance plus générale de tous les domaines du processus d'inventaire, en plus par équipe. Ces experts effectueront certaines des tâches supplémentaires accomplies actuellement par les auteurs principaux (comme par exemple l'examen du rapport national d'inventaire pour apprécier globalement sa conformité avec les directives FCCC pour la notification et la rédaction de la section récapitulative du rapport d'inventaire) et aideront, le cas échéant, les autres membres de l'équipe à examiner le secteur qui leur a été assigné.

72. Le secrétariat élabore un cadre pour comparer les trois types d'examen individuel sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent lors des examens individuels réalisés au premier semestre de 2001, et en particulier des examens multiples des inventaires de GES 2000 de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas. À cette fin, il tiendra compte, le cas échéant, des remarques des experts nationaux qui ont participé à ces examens et qui les lui ont communiqués en réponse à un questionnaire. Ce cadre devrait aider à évaluer et à apprécier les différentes méthodes d'examen individuel et faciliter l'élaboration du rapport mentionné au paragraphe 2 d.

73. Les directives provisoires élaborées pour les examens individuels sont en cours de révision et une nouvelle version en sera disponible suffisamment tôt pour les examens individuels mentionnés au paragraphe 70 b. La version révisée contiendra des directives spécifiques, notamment une liste de points à examiner pour chaque secteur du GIEC (*Énergie, Procédés industriels, Agriculture, Changement d'affectation des terres et foresterie et Déchets*), ainsi que certains éléments du guide des bonnes pratiques du GIEC. En outre, leur agencement sera modifié ultérieurement pour offrir, selon qu'il convient, différentes séries d'instructions pour chacune des trois méthodes d'examen individuel.

74. Le secrétariat révisera également les grandes lignes du rapport d'inventaire, en fonction des résultats de l'examen des inventaires de GES 2000 et en tenant compte des observations des membres de l'équipe.

## **B. Atelier**

75. Le secrétariat prévoit d'organiser au début de décembre 2001 un atelier sur les questions méthodologiques et opérationnelles relatives aux directives FCCC pour l'établissement de rapports et les procédures d'examen. Il y invitera les experts qui ont participé aux examens des inventaires de GES pour 2000 et 2001. Les participants à l'atelier devraient contribuer à la poursuite des travaux sur le processus d'examen technique ainsi qu'à une éventuelle révision des directives FCCC pour l'examen.

## **C. Perfectionnement des logiciels**

76. Le secrétariat continuera à s'efforcer d'améliorer la base de données sur les GES et les outils logiciels qu'il a élaborés. En particulier:

- a) Il perfectionnera l'actuel logiciel Excel pour le cadre uniformisé de présentation, en tenant compte des observations des Parties et de sa propre expérience;
- b) Il élaborera un nouveau logiciel «autonome» pour le cadre uniformisé de présentation des rapports avec une base de données locale afin d'intégrer les fonctions et les capacités nécessaires que l'actuel logiciel Excel MS ne permet pas d'appliquer. Le nouveau logiciel devrait également permettre de réduire la charge de travail incombant aux Parties durant la compilation et au secrétariat lors du téléchargement des inventaires dans la base de données;
- c) Il perfectionnera la base de données sur les GES et les outils logiciels existants en vue d'automatiser, autant que possible, les contrôles initiaux des inventaires de GES et l'élaboration des rapports de situation:
- d) Il améliorera la convivialité du logiciel de localisation des données du cadre uniformisé de présentation en intégrant des capacités graphiques et d'autres capacités de recherche et de présentation;
- e) Il intégrera des séries de données de source externe (AIE, base de données commune de l'ONU, etc.) dans la base de données sur les GES pour faciliter le processus d'examen;
- f) Il élaborera des outils logiciels pour faciliter les travaux des équipes chargées des examens;
- g) Il améliorera la présentation et l'accessibilité des données relatives aux GES soumises par les Parties visées à l'annexe I en perfectionnant le site Web de la FCCC.

#### **D. Formation des experts**

77. Pour mener à bien le processus d'examen, il est indispensable de pouvoir associer des experts nationaux très qualifiés aux différentes étapes des travaux. Cet aspect de la question n'a pas été abordé dans la présente note mais sera traité dans le rapport du secrétariat à l'issue de la période d'essai.

#### **E. Rapport au SBI à l'issue de la période d'essai**

78. Conformément au mandat assigné par la Conférence des Parties, le secrétariat établira un rapport pour que le FBI l'examine dans les meilleurs délais à l'issue de la période d'essai. Dans ce rapport, il analysera de manière détaillée l'examen au cours de la période d'essai, en tenant compte de l'expérience acquise en 2000 et en 2001, des résultats de l'atelier mentionné au paragraphe 75 et des vues des Parties.

-----